

Fiche « intempéries » à l'attention des écoles et établissements.

En cas d'intempéries faisant l'objet d'une alerte émanant de la Préfecture / DSDEN / Conseil Départemental et, empêchant le fonctionnement normal de l'école ou de l'établissement.

- ⇒ Surveiller régulièrement le courrier électronique et les sites internet :
- DSDEN : <http://www.ac-bordeaux.fr/ia24>
 - Conseil départemental : www.cd24.fr
 - Préfecture : www.dordogne.gouv.fr

Toutes les informations y sont mentionnées et elles sont en permanence actualisées.

DISPOSITIF MINIMUM

- ❖ Etablir une liste des personnes à contacter dès que besoin dans l'école ou l'établissement pour gérer la situation. Ces informations sont portées à la connaissance des parents et acteurs de la communauté éducative.
- ❖ Avoir à portée de main, spécialement pour le dispositif d'urgence, la liste des élèves ainsi que les coordonnées téléphoniques des familles. Ces données doivent donc être à jour en permanence.
- ❖ En cas de suspension des transports collectifs de ramassage scolaire, prévoir la mise à l'abri des élèves jusqu'à leur départ pour leur domicile.
- ❖ Selon les informations données par les autorités de la Préfecture, (en lien avec le Conseil départemental, responsable des transports et la DSDEN), prévenir les familles, afin que celles-ci puissent s'organiser pour venir chercher leurs enfants. Par ailleurs, prévoir un registre permettant aux parents d'inscrire le nom des enfants qu'ils prennent en charge en cas de covoiturage.
Les dispositions sont précisées en temps réel par la cellule de suivi

Suivant le type de risque et ses conséquences, le directeur d'école ou le chef d'établissement décidera s'il y a lieu d'activer le PPMS.

Cela suppose que l'école / l'établissement a échangé et réfléchi ensemble au rôle de chacun, aux comportements à adopter, aux mesures et aux contacts à prendre lors de situations rares, complexes)

Prendre connaissance de la fiche « intempéries » : [Intempéries](#)

Les contacts à la DSDEN :

Marie-Annick BONY	05.53.02.84.70
Gaëlle BRIFFAUT	05.53.02.84.50
Bruno BREVET	05.53.02.84.51
Bernard OLLIVIER	05.53.02.84.52

Faire remonter à la DSDEN les éventuelles difficultés qui se seraient présentées durant les intempéries : Ce.ia24-cabinet@ac-bordeaux.fr